



## APPEL D'OFFRES N° P 001/2021/MNFM3 POUR LA SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE POUR L'ASSURANCE MALADIE DU PERSONNEL DE L'ONG APROSAM

### 1. Référence de publication

AON N° P001/2021/MNFM3

### 2. Procédure

La passation des marchés sera conduite par appel d'offres ouvert national (AON) tel que défini par les procédures internes de l'ONG APROSAM, et ouvert à tous les candidats éligibles.

### 3. Intitulé du programme

Projet « Mise à échelle des interventions pour combattre le paludisme en CI » au niveau communautaire (MALARIA NFM3).

### 4. Financement

Les prestations sont financées à 100% par le budget du projet Malaria NFM 3.

Réf. : CIV-M-SCI 2001

### 5. Autorité contractante/Acheteur

Association pour la Promotion de la Santé de la santé de la Femme, de la Mère, de l'Enfant et de la Famille (APROSAM), sise à San Pédro, dans l'enceinte de la maternité Henriette KONAN BEDIE, 02 BP 716 San Pedro 02, Tel : (225) 25 34 00 04 51 / 27 34 71 25 66, Courriel : aprosamb@yahoo.fr.

## SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

### 6. Description du marché

Le marché a pour objet la fourniture de prestations d'assurances maladie pour le personnel de l'ONG APROSAM

### 7. Nombre et intitulés des lots

Les fournitures et prestations, objet du présent appel d'offres sont constituées en lot unique : **Fournitures de prestations d'assurances maladie pour le personnel de l'ONG APROSAM.**

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 8. Éligibilité

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions aux personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires) qui sont établies en Côte d'Ivoire et exerçant l'activité d'assurance maladie.

### 9. Situations d'exclusion de la participation au marché

Sont exclus de la participation à un marché, les soumissionnaires :

- qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité, ou qui sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure ;
- qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;
- qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives aux conditions de création, de paiement de leurs impôts, de paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales de la Côte d'Ivoire ;
- qui font l'objet de sanction administrative de la part de l'autorité contractante c.-à-d. qui sont inscrits sur la liste rouge des fournisseurs taxés de fraude lors d'appel d'offres antérieurs ou n'ayant exécuté correctement les marchés attribués.

### 10. Situations d'exclusion de l'attribution des marchés

Sont exclus de l'attribution d'un marché, les soumissionnaires qui au cours de la procédure de passation de marché :

- se trouvent en situation de conflits d'intérêts ;
- se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par l'autorité contractante pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

### 11. Nombre d'offres

Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas son offre serait retenue. Les offres non exhaustives c.-à-d. ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

### 12. Garantie de soumission

Aucune garantie de soumission n'est exigée aux soumissionnaires.



### 13. Garantie de bonne exécution

Aucune garantie de bonne exécution n'est exigée aux soumissionnaires.

### 14. Réunion d'information et/ou visite de site

Aucune réunion d'information n'est prévue.

### 15. Validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de **90 jours** à compter de la date fixée à l'article 23 ci-dessous.

### 16. Période de mise en œuvre des tâches

La couverture médicale est applicable dès la signature du contrat.

## CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

### 17. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront applicables aux soumissionnaires. Dans le cas où l'offre est soumise par un consortium, ces critères seront d'application au consortium dans son ensemble :

N°	Critères / Sous-critères	Note/100
1	Capacité économique et financière du soumissionnaire	10
2	Capacité technique et expérience	31
3	Conformité de l'offre technique au cahier des prescriptions techniques	59

### 18. Critères d'attribution

L'offre conforme économiquement la plus avantageuse sera choisie.

### 19. Publication des résultats d'attribution

Dès la validation de la décision d'attribution du (ou des) marché(s), l'acheteur publiera par voie d'affichage dans ses locaux, la décision d'attribution et tiendra à la disposition des soumissionnaires, le rapport d'analyse de la commission de jugement des offres, ayant guidé ladite attribution à l'adresse notifié à l'article 22 ci-dessous.

## SOUMETTRE UNE OFFRE

### 20. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Les spécifications techniques détaillées sont incluses dans le dossier d'appel d'offres (DAO). Si vous êtes intéressé à soumissionner, veuillez nous contacter à l'adresse : [aprosam.achats@gmail.com](mailto:aprosam.achats@gmail.com) avec copie à [michel3degnakabi@gmail.com](mailto:michel3degnakabi@gmail.com) pour exprimer votre intérêt et recevoir le dossier d'appel d'offres gratuitement.

Prière inscrire en objet de votre e-mail : « Demande DAO\_P001\_2021\_MNFM3 ». Les demandes de DAO devront être soumise au plus tard le **lundi 29 mars 2021 à 17 h 00 mn TU**.

### 21. Demande de clarification

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à : M. GNAKABI Jean Noël, à l'adresse mail suivante : [aprosam.achats@gmail.com](mailto:aprosam.achats@gmail.com) avec copie à [michel3degnakabi@gmail.com](mailto:michel3degnakabi@gmail.com) (Avec mention de la référence de publication indiquée au point 1 au moins 5 jours avant la date limite de remise des offres figurant à l'article 22.

L'autorité contractante doit répondre aux questions au moins 3 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 7 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site de l'autorité contractante ou par courrier adressé à chaque fournisseur ayant sollicité le DAO.

### 22. Date limite de soumission des offres

La date limite de soumission des offres est fixée au **mercredi 07 avril 2021 à 10 H 30 Mn TU**, au siège de l'ONG APROSAM sis à San Pédro, dans l'enceinte de la maternité Henriette KONAN BEDIE, 02 BP 716 San Pedro 02, Tel : (225) 25 34 00 02 89 / 27 34 71 25 66, Courriel : [aprosampb@yahoo.fr](mailto:aprosampb@yahoo.fr). L'autorité contractante ne prendra pas en considération les offres reçues après cette date limite.

### 23. Séance d'ouverture des offres

La séance publique d'ouverture des offres se tiendra le **mercredi 07 avril 2021 à 11 H 00 Mn TU**, à la même adresse notifiée à l'article 22 ci-dessus.

### 24. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cet appel d'offres doivent être faites en français.

### 25. Règles applicables

Le présent appel d'offres est soumis aux procédures de passation de marchés internes à l'ONG APROSAM et à celles énoncées par son partenaire financier SAVE The Children Côte d'Ivoire dans le cadre du projet Malaria NFM 3.